CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE DES CONGRESSISTES

Entrée en vigueur : 01/04/2025

1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions d'inscription (ci-après l'« **Inscription** ») et d'accès au congrès des personnes physiques (ci-après les « **Congressistes** ») participant au Congrès annuel de Pneumologie de Langue Française, physique et/ou virtuel (ci-après le « **Congrès** »).

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment sur la page de la rubrique « Tarifs et modalités » du site internet https://www.pneumologie-developpement.fr/congres-pneumologie (ci-après le « **Site** »).

2. Organisateur du Congrès et exploitant du Site, contact

Le Congrès et l'Inscription sont gérés par la société SARL PNEUMOLOGIE DEVELOPPEMENT (PNEUMOLOGIE DÉVELOPPEMENT-CONGRES OU PNDV), SARL au capital social de 22 867,35 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 410 753 727, dont le siège social est situé 86 bd Saint-Michel 75006 PARIS (ci-après « **Pneumologie Développement** »). Pneumologie Développement est également l'exploitante du Site, permettant d'effectuer les Inscriptions.

Elle peut être contactée aux coordonnées suivantes :
Adresse postale : 86, bd Saint Michel 75006 Paris
Téléphone : 01 46 33 37 39
Adresse électronique : pneumologie@congres-pneumologie.fr

3. Accès au Site et à l'Inscription

3.1 Capacité juridique

Le Site et l'Inscription sont accessibles :

- À toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales.
- Exclusivement pour les inscriptions de groupes en provenance de l'étranger (voir article 12.2 « *Dispositions particulières relatives aux inscriptions des groupes en provenance de l'étranger* ») : à toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter et accepter les présentes conditions générales au nom et pour le compte de la personne morale ainsi qu'au nom et pour le compte des médecins domiciliés professionnellement à l'étranger qu'elle inscrit au Congrès.

3.2 Site et Inscription réservés aux professionnels

Le Site et l'inscription au Congrès sont conçus pour et destinés à un usage professionnel et s'adressent ainsi exclusivement aux professionnels dans le cadre de leur activité.
Il est rappelé à cet égard que le Congrès n'est pas un événement ouvert au grand public mais uniquement (i) aux professionnels du secteur de la santé, (ii) aux associations de patients et (iii) aux industriels dans le domaine de la santé.

4. Acceptation des conditions générales

L'acceptation des présentes conditions générales est matérialisée par une case à cocher dans le formulaire d'Inscription. Cette acceptation ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le demandeur d'Inscription qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas accéder au Site ni utiliser les Services.

5. Processus d'Inscription au Congrès

Pour effectuer une Inscription au Congrès, le demandeur d'Inscription (ci-après le « **Demandeur Congressiste** ») doit s'inscrire personnellement :

- Soit en ligne, lors des dates d'ouverture des Inscriptions en amont du Congrès, en remplissant le formulaire d'Inscription disponible sur le Site,
- Soit sur place lors du Congrès, si le Congrès n'est pas virtuel et si le Site précise la possibilité d'une telle modalité d'inscription.

Cette inscription est personnelle et individuelle.

5.1 Processus d'Inscription en ligne

Le processus d'Inscription en ligne comprend les étapes suivantes : un formulaire à remplir, le paiement de l'Inscription et la confirmation de l'Inscription.

5.1.1 L'inscription en ligne nécessite que le Demandeur Congressiste remplisse le formulaire prévu à cet effet sur le Site. Le Demandeur Congressiste doit fournir l'ensemble des informations marquées comme obligatoires. Toute Inscription incomplète sera invalide.

Le Demandeur Congressiste s'engage à :

- renseigner une adresse email valide qui sera son identifiant de connexion, et sur laquelle seront envoyés les documents lui donnant accès au Congrès, tels que décrits à l'article 5.1.3 des présentes,
- définir son mot de passe de connexion.

Le Demandeur Congressiste garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'Inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur. Le Demandeur Congressiste est informé et accepte que les informations saisies lors de son Inscription valent preuve de son identité.

5.1.2 Une fois le formulaire rempli, le Demandeur Congressiste accède à la page de paiement de l'Inscription.

5.1.3 Lorsque le Demandeur Congressiste a procédé au paiement de l'inscription, il est donc officiellement inscrit, passe sur le statut Congressiste et reçoit par email :

- La confirmation de paiement auquel est joint un ticket de caisse ;
- Le code-barres (ci-après le « **Code-barres** ») permettant de générer le badge du Congressiste aux bornes à l'entrée du Congrès (ci-après le « **Badge** »), lorsque le Congrès n'est pas virtuel ;
- Une confirmation de son identifiant de connexion, lui permettant d'accéder à un espace personnel sur le Site (ci-après l'« **Espace Personnel** »), dans lequel il peut accéder à nouveau au Code-barres, ainsi qu'à sa facture, à l'aide d'un mot de passe qu'il aura préalablement choisi.

Le Congressiste est seul responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe, tout accès au Site à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par ses soins. Il doit immédiatement contacter Pneumologie Développement aux coordonnées mentionnées à l'article 2 « *Organisateur du Congrès et exploitant du Site, contact* » des présentes s'il remarque que son Espace personnel a été utilisé à son insu. Il reconnaît à Pneumologie Développement le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

5.2 Processus d'Inscription sur place

Le Demandeur Congressiste peut s'inscrire sur le lieu du Congrès, lorsqu'il n'est pas organisé en virtuel et que cette possibilité lui est donnée par Pneumologie Développement. Il n'a pas de document à transmettre lors de cette inscription. La facture est alors délivrée sur place avec le Badge et/ou par email. Lorsque le Congressiste est inscrit directement sur place, il ne possède pas d'Espace Personnel sur le Site.

6. Modification et rectification de l'Inscription

Aucune modification ou rectification de l'Inscription ne peut être envisagée puisque les données de l'Inscription sont personnellement saisies par le Congressiste.

Toutefois, une tolérance peut être admise pour rectifier une faute de frappe, exclusivement dans l'adresse email renseignée lors de l'Inscription puisque cela priverait le Congressiste de la réception de sa confirmation du Code-barres et donc, de l'accès au Congrès.

Cette correction d'adresse email sera facturée d'un montant de 50 euros hors taxes.

Pneumologie Développement ne pourra en aucun cas remplacer l'adresse email renseignée lors de l'Inscription par une autre adresse email, y compris pour le même Congressiste. Aucune correction n'est possible pour le reste des informations renseignées lors de l'Inscription.
Le Congressiste qui n'a pas reçu son Code-barres du fait d'une adresse email invalide, inexistante ou expirée devra se réinscrire, au tarif en vigueur à la date de la réinscription s'il souhaite modifier ou rectifier ses informations.

7. Annulation de l'Inscription

L'Inscription peut être annulée via le formulaire de contact sur le Site avant **le 20 novembre** de l'année précédant le Congrès. Pneumologie Développement remboursera au Demandeur Congressiste la somme versée au titre de son Inscription après déduction de frais d'annulation à hauteur de 30% du prix payé à l'Inscription.

Au-delà du **20 novembre** de l'année précédant le Congrès, aucun remboursement ne sera plus effectué par Pneumologie Développement.

8. Accès au Congrès

L'inscription donne accès à l'ensemble du Congrès, à savoir : sessions en accès libre (dans la limite des places disponibles), exposition et plateforme en ligne, à l'exclusion de tout autre service.

8.1 Accès physique au Congrès

Le Badge est généré en scannant le Code-barres présenté sur papier ou sur téléphone mobile sur les bornes mises à disposition à l'entrée du Congrès. Il ne peut être scanné qu'une fois. Si le Congressiste se présente sans Code-barres au Congrès, il doit procéder à une nouvelle Inscription pour obtenir un nouveau Code-barres, au tarif applicable sur place.

Une attestation de présence est éditée au verso du Badge (ci-après l'« **Attestation** »). Cette Attestation est un document unique remis à l'édition du Badge et ne peut pas être rééditée.

Selon la réglementation en vigueur au jour du Congrès, et notamment les règles sanitaires imposées, l'accès au Congrès peut être soumis :

- À la présentation de tout document justificatif supplémentaire par le Congressiste,
- Au port d'équipements de protection,
- Et/ou au respect de gestes barrières.

Le Congressiste est expressément informé et accepte que l'accès au Congrès pourra lui être refusé s'il ne respecte pas les consignes d'accès qui lui auront été préalablement communiquées, sans remboursement possible du coût de son inscription.

8.2 Accès virtuel au Congrès

Si l'organisateur du Congrès le permet, le Congressiste pourra directement accéder à son contenu sur le Site et/ou sur place.

Le contenu vidéo de certaines sessions sélectionnées par les organisateurs du Congrès pourra ainsi être rendu accessible en retransmission directe ou en différé, à la demande du Congressiste.

Le Congressiste reconnait :

- avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, des services proposés par Pneumologie Développement sur son Site,
- que la mise en œuvre des services nécessite d'être connecté à internet et que leur qualité dépend de cette connexion, dont Pneumologie Développement n'est pas responsable.

9. Conditions financières

9.1 Prix

Le prix de l'Inscription est indiqué sur le Site. Sauf mention contraire, il est exprimé en Euros et toutes taxes françaises comprises.

9.2 Facturation et modalités de paiement

L'Inscription fait l'objet d'une facture qui est communiquée par email au Congressiste inscrit en ligne. Si l'Inscription est effectuée sur place, la facture est délivrée au Congressiste via la borne d'édition du Badge et/ou par email.

Le paiement du prix de l'Inscription est dû le jour de l'Inscription. Lors d'une Inscription en ligne, il s'effectue sur le Site. Il est mis en œuvre par Paybox qui seule conserve les coordonnées bancaires du Demandeur Congressiste à cette fin. Pneumologie Développement ne conserve aucune coordonnée bancaire. Lors d'une inscription sur place, il s'effectue par carte bancaire, chèque ou en espèces.

10. Circonstances particulières

Le Congressiste est informé et accepte que compte tenu du caractère public et de l'importance des Congrès organisés par Pneumologie Développement, cette dernière peut être amenée, du fait d'évènements extérieurs tels que justifiés par des impératifs sanitaires, de santé ou de sécurité publique, à modifier les conditions de la tenue des Congrès, et notamment, adapter les conditions

et l'organisation des Congrès (stands, restauration, accès, jauges de participants, tenue de Congrès sous forme virtuelle…) en fonction des décisions, recommandations ou préconisations de toute autorité publique ou disposant d'un pouvoir décisionnel et/ou de sanction reconnu.

Dans ces circonstances, Pneumologie Développement en avertira le Congressiste dès qu'elle en aura connaissance et dans les plus brefs délais. Le Congressiste reconnaît et accepte que les adaptations réalisées par Pneumologie Développement pour la tenue des Congrès ne donneront lieu à aucune indemnité ou réduction de prix au profit du Congressiste.

11. Force majeure

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable de quelque perte, dommage ou retard provoqué par la survenance d'un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

Le Congressiste est informé et accepte expressément qu'il faut également entendre par « force majeure » au sens du présent article les faits de guerre, de terrorisme, de grève générale, de catastrophe naturelle, d'épidémie, de crise sanitaire, toute décision, recommandation ou préconisation défavorable d'une quelconque autorité de santé quant à la tenue du Congrès, le blocage des transports, ainsi que toute modification intervenant dans la législation ou la réglementation régissant l'activité de l'une des parties, qui serait de nature à empêcher l'exécution des présentes ou la tenue du Congrès, ou à les rendre excessivement onéreuses pour Pneumologie Développement.

La partie empêchée devra informer dans les meilleurs délais l'autre Partie en indiquant la nature du cas de force majeure.

En cas d'empêchement temporaire et dès cessation du cas de force majeure, la partie empêchée doit informer immédiatement l'autre partie et reprendre l'exécution des obligations affectées dans un délai raisonnable, à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le présent contrat sera résolu de plein droit.

En cas d'annulation ou de report du Congrès dû à un cas de force majeure, et notamment en cas d'épidémie déclarée par le gouvernement, Pneumologie Développement doit en avertir le Congressiste dans les plus brefs délais.

En cas de report du Congrès à une date ultérieure, le Congressiste est expressément informé et accepte que le coût de son Inscription soit conservé par Pneumologie Développement, s'il accepte la nouvelle date de report.

En cas d'annulation du Congrès, l'Inscription du Congressiste est annulée et les sommes qu'il a versées à Pneumologie Développement lui sont intégralement remboursées.

Le Congressiste est expressément informé et accepte que Pneumologie Développement ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre des dommages, coûts ou pertes encourus par le Congressiste, tels que ses frais de transport, d'hébergement, ou toute autre perte financière causée par l'annulation, le report du Congrès, ou sa mutation en évènement virtuel.

A cet égard, Pneumologie Développement invite le Congressiste à souscrire un contrat d'assurance annulation auprès d'une police d'assurance afin de couvrir l'ensemble de ces frais.

12. Obligations des Congressistes

12.1 Dispositions générales

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Congressiste s'engage à respecter les obligations qui suivent.

12.1.1 Le Congressiste s'engage à faire un usage strictement personnel de son Inscription. Il s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.

12.1.2 Le Congressiste est seul responsable de la conservation de son Code-Barres, de son Badge et de son Attestation, y compris après la clôture du Congrès.

12.1.3 Le Congressiste s'engage à fournir à Pneumologie Développement toutes les informations nécessaires et, plus généralement, à coopérer activement avec Pneumologie Développement en vue de la bonne exécution des présentes.

12.1.4 Le Congressiste doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations de son Espace Personnel qu'il juge nécessaires, dont aucune copie ne lui sera fournie.

12.1.5 Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès au Congrès, au Site, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

12.1.6 Le Congressiste est seul responsable de son utilisation du Site et de sa participation au Congrès, et notamment des relations qu'il pourra nouer avec les autres participants, ainsi que des informations qu'il leur communiquera dans le cadre du Congrès. Il lui appartient d'exercer la prudence et le discernement appropriés dans ces relations et communications. Le Congressiste s'engage en outre, dans ses échanges avec les autres participants, à respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie.

12.1.7 Le Congressiste s'interdit d'adopter tous comportements qui seraient de nature à perturber le bon déroulement du Congrès. Il reconnait à cet égard que Pneumologie Développement ou tout tiers habilité pourra prendre toute mesure adéquate visant à exclure du Congrès un Congressiste qui aurait adopté un comportement de nature à perturber le bon déroulement de celui-ci, sans que le Congressiste ne puisse réclamer un quelconque dédommagement ou remboursement.

12.2 Dispositions particulières relatives aux Inscriptions des groupes en provenance de l'étranger

Le gestionnaire d'un groupe, personne physique ou morale, qui effectue une Inscription au nom et pour le compte d'un minimum de 5 médecins domiciliés professionnellement à l'étranger, s'engage à suivre le processus d'Inscription spécifique dédiée à ce traitement dans la rubrique « inscriptions groupe étrangers » du Site du Congrès.
Il s'engage à renseigner une adresse email valide et distincte pour chaque Congressiste et à transmettre l'ensemble des informations nécessaires à chaque Congressiste qu'il inscrit (se présenter au Congrès avec son Code-Barres, délivrance du Badge sur place, etc.).

Il est également seul responsable de l'organisation de la récupération du Badge et de l'Attestation du Congressiste le cas échéant, et il lui appartient en conséquence d'effectuer toute communication utile à cet égard aux Congressistes qu'il inscrit.

13. Sanctions des manquements

En cas de manquement à une quelconque disposition des présentes conditions générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Congressiste, Pneumologie Développement se réserve le droit de suspendre l'accès à son Espace Personnel et/ou de refuser son accès au Congrès.

14. Responsabilité et garantie de Pneumologie Développement

14.1 Pneumologie Développement s'engage à envoyer à l'adresse email renseignée pour le Congressiste l'ensemble des informations nécessaires à l'Inscription et à l'accès au Congrès. Pneumologie Développement se réserve le droit de refuser la communication de ces informations à des tiers. Pneumologie Développement ne fournira en particulier aucun récapitulatif, facture ou attestation de présence à des tiers. Nonobstant ce qui précède, les informations nécessaires à l'Inscription et à l'accès au Congrès ainsi que les factures seront également mises à la disposition des gestionnaires des groupes en provenance de l'étranger visés à l'article 12.2.

14.2 Pneumologie Développement s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité du Site. À ce titre, Pneumologie Développement se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès au Site pour des raisons de maintenance. Pneumologie Développement ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès au Site qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

14.3 Pneumologie Développement ne garantit pas au Congressiste que le Congrès et son contenu répondront spécifiquement à leurs besoins et attentes.

14.4 Pneumologie Développement ne garantit pas l'accès aux sessions du Congrès, lequel ne peut s'effectuer que dans la limite des places disponibles dans la salle. Pneumologie Développement ne saurait être tenue responsable du refus d'accès qui pourrait ainsi être opposé au Congressiste.

14.5 Dans l'hypothèse où (i) la tenue du Congrès serait impossible ou (ii) la durée ou les dates de celui-ci et/ou des Inscriptions devraient être modifiées, pour une cause qui ne serait pas imputable à Pneumologie Développement, celle-ci serait seulement tenue au remboursement des sommes versées par le Congressiste.

14.6 L'intervention de Pneumologie Développement est limitée à l'organisation du Congrès, à l'exclusion de toute autre. À ce titre, le Congressiste reconnaît et accepte que l'accès au Congrès lui est fourni personnellement.

Le Congressiste s'oblige à mettre Pneumologie Développement hors de cause dans tous différends ou litiges éventuels avec des tiers intervenants ou participants au Congrès, et à faire son affaire personnelle de leur résolution.

14.7 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par Pneumologie Développement au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages

directs avérés subis par le Congressiste et sera expressément limitée au montant total du prix perçu par Pneumologie Développement au titre de l'Inscription du Congressiste.

15. Autorisation de captation et d'utilisation des attributs de la personnalité

Les Congressistes autorisent à titre gracieux Pneumologique Développement à les filmer/photographier lors du Congrès, dans le cadre des vidéos relatives aux sessions scientifiques du Congrès en présentiel et/ou distanciel (ci-après le « **Projet** »).

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, à la voix, au nom et aux éléments de la personnalité, les Congressistes autorisent Pneumologie Développement à fixer, reproduire, diffuser et communiquer au public, par extrait ou en intégralité, les attributs de leur personnalité à savoir leur image, leur nom, et/ou, le cas échéant, leur voix, tels qu'ils apparaîtront dans les films et les photographies mentionnés ci-dessous (ci-après les « Enregistrements »), sur tous supports et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, prévisibles ou imprévisibles, et notamment :

- Sur tous supports notamment imprimés, électroniques, numériques, informatiques, multimédias (tels que CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB), de quelque nature qu'ils soient et par tous procédés matériels ou immatériels, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles,

- À travers tous médias, tous réseaux et tout moyens de diffusion, de quelque nature qu'ils soient, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles, tels que, sans que cette liste soit limitative, l'exposition physique, les réseaux de communications électroniques en particulier internet (fixe ou mobile), les réseaux sociaux, la télédiffusion par tous modes (ondes hertziennes au sol, câble, satellite, TNT, télévision gratuite, payante, par abonnement, pay per view, etc.), ou l'affichage.

La présente clause emporte l'autorisation d'utiliser les nom, voix et image des Congressistes pour les utilisations à des fins d'information, de communication, de promotion et de publicité du Projet et plus largement des actions réalisées par Pneumologie Développement, et son exploitation.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la signature des présentes.

Pneumologie Développement s'interdit expressément de procéder à une exploitation des Enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité des personnes des Congressistes.

Les Congressistes reconnaissent par ailleurs être informés et accepter que la décision d'exploiter ou non les Enregistrements sera laissée à la discrétion de Pneumologie Développement, cette dernière ne prenant à leur égard aucun engagement d'exploitation.

En conséquence de quoi, les Congressistes considèrent être entièrement remplis de leurs droits et reconnaissent qu'ils ne pourraient prétendre à aucune rémunération de quelque nature qu'elle soit pour la réalisation des Enregistrements et l'exploitation des droits visés aux présentes, la présente autorisation étant concédée à titre gracieux.

Les Congressistes garantissent qu'ils ne sont pas liés par un autre engagement auquel les présentes porteraient atteinte.

16. Propriété intellectuelle

16.1 Propriété intellectuelle de Pneumologie Développement

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc. …) exploités par Pneumologie Développement au sein du Site sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de Pneumologie Développement sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

16.2 Propriété intellectuelle des intervenants

Toutes les interventions effectuées dans le cadre du Congrès, les documents ou vidéos diffusés ou retransmis aux Congressistes sont protégés par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Toute diffusion ou projection par quelque moyen que ce soit du Congrès, à titre commercial ou non, sont interdites, sauf autorisation écrite de Pneumologie Développement.

17. Données à caractère personnel

Pneumologie Développement pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans sa politique de confidentialité, dont le Congressiste est expressément invité à prendre connaissance.

18. Modifications

Pneumologie Développement se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales.

Le Congressiste sera informé de ces modifications par tout moyen utile.

Le Congressiste qui n'accepte pas les conditions générales modifiées doit en informer Pneumologie Développement aux coordonnées visées à l'article 2 « *Organisateur du Congrès et exploitant du Site, contact* », dans un délai d'un mois et ce, au moins 7 (sept) jours avant la date du Congrès. Son inscription sera alors annulée et le Congressiste en sera intégralement remboursé.

19. Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.